



**Interpeace**

ORGANISATION INTERNATIONALE  
POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX



**indigo CÔTE D'IVOIRE**  
Initiative de Dialogue et Recherche - Action pour la Paix

# **Charte des Bonnes Pratiques pour une mise en œuvre apaisée et effective du processus de Délimitation des Territoires de Villages (DTV)**



Financé par l'Union européenne



# Charte des Bonnes Pratiques pour une mise en œuvre apaisée et effective du processus de Délimitation des Territoires de Villages (DTV)

Cette charte des bonnes pratiques a été **élaborée dans le cadre du projet PAGEFOR** (Participation à la Gestion du Foncier Rural), mis en œuvre par Indigo Côte d'Ivoire et Interpeace avec le soutien de l'Union Européenne. L'objectif du projet PAGEFOR était de contribuer à **l'inclusivité, la durabilité et la bonne gouvernance des processus de Préservation des Aires protégées et Forêts Classées et de Délimitation des Territoires de Villages (DTV)**, en améliorant la compréhension et la gestion collaborative des tensions y étant liées, à l'Ouest et au Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire.

Pour le volet lié au processus de DTV, l'équipe a mené une **Recherche Action Participative (RAP)** dans deux villages en conflits sur leur délimitation et un village ayant réussi la sienne, pour générer une compréhension partagée des dynamiques sous-tendant les conflits liés au processus de DTV et les facteurs de réussite. Sur la base de cette analyse, des **cadres de collaboration** ont été créés pour permettre aux leaders communautaires des villages en conflit et au Sous-préfet de dialoguer, d'exprimer leurs préoccupations et de trouver ensemble des pistes de solution aux défis conjointement identifiés tout au long du processus.

Cette charte des bonnes pratiques, qui s'appuie sur les résultats de la recherche et les leçons apprises des cadres de collaboration, **visent à faciliter la mise en œuvre de processus de DTV apaisés et cohésifs par les opérateurs fonciers sur le terrain, les agents de l'AFOR les supervisant, les autorités administratives, les élus locaux et les Organisations de la Société Civile (OSC) impliqués.**

## Bonne Pratique 1 :

En amont et tout au long du processus de DTV, identifier les parties prenantes au processus et analyser leurs intérêts, les enjeux locaux pouvant affecter la mise en œuvre, et les solutions proposées par les populations, les agences techniques et les autorités pour y répondre.

**L**a mise en œuvre de la DTV peut être entravée par des intérêts concurrents entre villages à délimiter. Ces intérêts sont souvent économiques (accès aux terres arables), sociaux (cessation du sentiment de redevabilité d'un village installé envers le village installant), et/ou politiques (perte de pouvoir de décision ou des droits de jouissance sur certaines terres). Les tensions sont également avivées quand la DTV intervient dans des zones potentiellement riches en ressources minières, exploitées de manière artisanale ou susceptibles de faire l'objet d'une exploitation industrielle. La mauvaise expérience de délimitation passées peut également avoir un impact négatif sur les villages concernés, avec des frustrations et des peurs vis-à-vis de la délimitation avec les derniers villages voisins. Ces différentes dynamiques influent sur le niveau d'engagement et d'adhésion des certaines parties prenantes clés (chefs de village, cadres, acteurs économiques, etc.) aux processus de DTV. En plus de l'historique de l'installation des villages, il importe donc aux opérateurs fonciers arrivant dans une nouvelle zone d'identifier et de prendre en compte ces intérêts et enjeux dans leurs enquêtes. Plus l'enquête sera participative et inclusive, meilleure sera la compréhension des enjeux locaux par les opérateurs fonciers et l'engagement des populations dans le processus.



Il est donc recommandé aux opérateurs fonciers, avec l'appui des autorités administratives, de :

- **Réaliser une cartographie de l'ensemble des acteurs** impliqués et/ou susceptibles d'influencer ou d'être influencés par la mise en œuvre du processus de DTV, leurs intérêts et leur niveau d'influence (capacité à bloquer ou à faire avancer le processus).
- **Consulter, à travers un dialogue inclusif, l'ensemble des parties prenantes au processus** (autorités administratives, autorités locales, cadres, leaders communautaires, membres des communautés, opérateurs économiques, etc.) **pour réaliser une analyse participative des intérêts et risques perçus en lien avec la DTV.** Le dialogue permettra de faire émerger une compréhension commune des défis et enjeux économiques, sociaux et politiques à prendre en compte, des acteurs clés à impliquer, et des exemples de délimitations réussies dans la zone. Certains groupes pourront être consultés séparément pour permettre une plus libre expression des intérêts et des craintes qui leur sont spécifiques (par exemple, les femmes, les jeunes, les communautés non-autochtones, etc.).
- **Sur la base de cette analyse, adapter la stratégie d'application locale de la DTV** pour prendre en compte les préoccupations des parties prenantes, les intégrer à la mise en œuvre et ainsi prévenir les conflits à même de bloquer le processus.

## Bonne Pratique 2 :

**Adapter les actions de sensibilisation sur la DTV aux différents contextes socioculturels et aux préoccupations des populations, notamment sur les liens entre DTV et sécurisation foncière collective et individuelle, en rendant ces sensibilisations plus inclusives et participatives.**

*Malgré des efforts importants de sensibilisation, certains villages s'opposent toujours à la DTV. Des enquêtes montrent que le contenu des messages n'est pas accessible à tous et conduit à une compréhension diversifiée du cadre juridique, institutionnel et opérationnel relatif à la DTV au sein des populations visées. Cela montre les insuffisances d'une sensibilisation classique et peu contextualisée telle qu'effectuée jusqu'à aujourd'hui. Les populations sont pourtant en demande d'une meilleure compréhension du cadre légal régissant le processus de sécurisation foncière, et notamment des liens entre DTV et sécurisation individuelle et collective des terres. D'autres aspects fonciers ruraux relatifs aux localités (transhumance, ressources minières, préservation...) peuvent aussi impacter ou être impactés par la DTV, et les liens entre ces différentes politiques doivent être explicités auprès des populations. Il est possible de vulgariser le cadre politique, légal et opérationnel auprès de tout type de population, y compris analphabètes, en adaptant le contenu à la réalité socioculturelle des communautés visées et en les engageant dans un dialogue autour des implications concrètes de la DTV sur leur quotidien. L'adoption d'une méthode participative et inclusive donnera également l'opportunité aux parties prenantes d'exprimer leurs préoccupations et leurs interrogations, permettant ainsi aux acteurs en charge de la sensibilisation de faire remonter les points de blocage qui pourraient entraver la mise en œuvre du processus. Plus la formation sera contextualisée, inclusive et participative, meilleure sera la compréhension et l'adhésion des populations aux processus de DTV.*

Il est donc recommandé à l'AFOR, aux spécialistes du foncier rural (universitaires, OSC), aux personnes ou structures chargées de la sensibilisation précédant une opération de DTV de :

- **Vulgariser les objectifs et le cadre politique, légal et opérationnel de la DTV** à travers des modules et manuels de sensibilisation adaptés aux réalités des publics ciblés et accessibles aux personnes ne parlant pas le français ou étant analphabètes.
- **Inclure l'ensemble des parties-prenantes au processus de DTV aux actions de sensibilisation**, pour générer une compréhension commune du cadre juridique institutionnel et opérationnel. Tous les groupes touchés par les effets de la DTV doivent être engagés dans les séances (notables, chefferie, femmes, jeunes, autochtones, non-autochtones, cadres, groupes socio-professionnels spécifiques, Sous-préfets, etc.) avec, dans certains cas, l'organisation de sessions avec des sous-groupes spécifiques pour leur permettre de s'exprimer plus librement (par exemple : pour les femmes, les jeunes, les populations non-autochtones, etc.)
- **Rendre les séances de sensibilisation les plus interactives et participatives possible**, en partant de la façon dont les communautés perçoivent la DTV pour répondre à leurs questions et favoriser l'expression de leurs préoccupations. Les acteurs en charge de la sensibilisation pourront pour ce faire s'appuyer sur l'expertise d'acteurs spécialisés dans la facilitation de dialogue ou ayant un savoir-faire reconnu des approches communautaires.
- **Compléter la sensibilisation sur la DTV avec des informations sur la sécurisation individuelle des terres** (certification, titularisation, contractualisation, archivage) **et d'autres phénomènes fonciers ruraux** intéressant les populations, en demandant l'aide d'autres acteurs pertinents (ex : agents de l'OIPR ou de la SODEFOR si la DTV se fait dans une zone concernée par la préservation).
- **Favoriser le partage d'expériences comme base du renforcement conjoint des capacités**, avec notamment l'organisation de visites d'observation et d'immersion dans des villages ayant réussi leur processus de DTV ou ayant trouvé un moyen d'articuler la sécurisation individuelle des terres et la DTV.

## Bonne Pratique 3 :

Favoriser les synergies d'action, la prévention des conflits et la recherche de compromis entre villages opposés sur la DTV par la mise en place de cadres de collaboration inclusifs et acceptés de tous.

*Il arrive que des communautés ne soient pas d'accord sur le récit de leur histoire commune, avec des versions sur la création des villages voisins qui diffèrent voire se contredisent d'un village à l'autre. Dans ces situations, les narratifs contradictoires peuvent sous-tendre des intérêts concurrents sur la limite à fixer. Il devient donc nécessaire pour les opérateurs fonciers d'approfondir la compréhension de ces intérêts concurrents et de favoriser les négociations et la recherche de compromis entre villages en conflit, avec le soutien éventuel des cadres, élus locaux et autorités administratives. L'obtention d'un compromis juste et accepté de tous est nécessaire pour assurer la finalisation de la DTV et préserver la paix et la cohésion sociale dans les régions ciblées.*

Selon le contexte, plusieurs options sont possibles pour les opérateurs fonciers, aidés des Sous-préfets, cadres, et élus locaux :

- **Mettre en place un cadre d'échange et de prise de décision participatif**, qui intègre l'ensemble des parties prenantes aux processus de DTV (opérateurs fonciers, chefferie, leaders communautaires, autorités administratives, jeunes, femmes, cadres, communautés non-autochtones, etc.) et permette un partage d'information régulier et une bonne collaboration sur les initiatives menées dans le cadre des processus de DTV. Il sera important d'inclure dans ces cadres les personnes favorables au processus de DTV, mais également celles qui y sont réfractaires pour permettre un dialogue autour de leurs revendications et éviter les blocages externes du processus. Dans le cas où il y aurait trop de tensions et réticences de la part de la population, il est recommandé d'utiliser un



acteur neutre et consensuel pour la mise en place et la facilitation du cadre d'échanges.

→ **En cas de litige, faciliter l'engagement des parties prenantes au conflit à travers un processus de dialogue** pour comprendre leur position, aller vers une solution concertée et atténuer les dissensions inter ou intra-villages, susceptibles d'entraver la mise en œuvre de l'opération. Ces séances de dialogue et médiation pourront être facilitées par des acteurs perçus comme neutres et acceptés par l'ensemble des parties prenantes, qu'il s'agisse du chef d'un village tiers, d'un guide religieux, d'une autorité administrative ou de tout autre acteur reconnu comme tel par les communautés.

**Ces bonnes pratiques et recommandations allongent certes le processus de DTV mais permettent à terme de prévenir des conflits pouvant bloquer indéfiniment la délimitation et mettant à mal la cohésion sociale dans les zones ciblées.**



Indigo CÔTE D'IVOIRE

Initiative de Dialogue et Recherche - Action pour la Paix

**Indigo Côte d'Ivoire** (Initiative de Dialogue et de Recherche-Action pour la Paix) est une **organisation non gouvernementale** de droit ivoirien engagée dans le **renforcement de la cohésion sociale** et la promotion du développement par l'enracinement **du dialogue informé et inclusif orienté vers le changement**. Depuis près de 8 ans, Indigo Côte d'Ivoire met en œuvre des processus de recherche-action participative dans différentes régions de la Côte d'Ivoire. Indigo Côte d'Ivoire compte à son actif près d'une vingtaine de projets implémentés ou en cours. Ses principaux axes d'expertises sont l'appui à la réinsertion des populations vulnérables ou à risques, le dialogue communautaire pour la paix et la recherche participative thématique.



**Interpeace**

ORGANISATION INTERNATIONALE  
POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

**Interpeace** est une **organisation internationale de consolidation de la paix** qui œuvre depuis plus de 25 ans sur différents continents et notamment dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Interpeace vise à **renforcer les capacités locales des populations, à dépasser leurs divisions et à régler les conflits de manière non-violente**. En Côte d'Ivoire depuis 2012, Interpeace travaille avec son partenaire local Indigo-Côte d'Ivoire notamment à Abidjan, dans l'Ouest et le Nord-Ouest du pays sur différentes thématiques comme la violence politique, le foncier rural ou le rôle des jeunes dans la paix et la sécurité, et met l'accent sur les facteurs de résilience à la violence. Notre stratégie met l'accent sur **l'appropriation et le savoir-faire locaux**, c'est pourquoi notre objectif est d'inclure au mieux tous les groupes affectés et d'intégrer les acteurs des différentes sphères de la société : des autorités nationales à la société civile, en passant par les communautés.





**Interpeace**

ORGANISATION INTERNATIONALE  
POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

### Interpeace Bureau Abidjan

Cité Les Lauriers 5 - Villa n.43  
Carrefour Duncan, Route du Zoo  
Deux Plateaux, Cocody  
06 BP 2100  
Abidjan 06, Côte d'Ivoire  
(+225) 27 22 42 33 41  
[www.interpeace.org](http://www.interpeace.org)



**indigo CÔTE D'IVOIRE**  
Initiative de Dialogue et Recherche - Action pour la Paix

### Indigo Côte d'Ivoire

Cocody 2 Plateaux les Perles  
Cité les Versants 2, rue du Lac  
Villa N°283  
22 BP 288 Abidjan 22  
27 22 42 96 72  
[www.indigoci.org](http://www.indigoci.org)